

Commission des transports et de l'environnement

Auditions publiques sur le projet de loi n°118



**Loi sur le développement
durable**

*Le fardeau de la preuve dans
l'action*



VIVRE EN VILLE
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN
RURAL ET VILLAGEOIS VIABLE

Mémoire déposé par Vivre en Ville
Québec, le 7 décembre 2005

© Vivre en Ville 2005

Recherche et rédaction

Caroline Brodeur, chargée de projets

Véronique Jampierre, chargée de projets
Végétalisation, efficacité énergétique et santé environnementale

Pascal Laliberté, chargé de projets,
Accessibilité, mobilité et transports viables

Jérôme Vaillancourt, directeur général, Vivre en Ville

Ianik Wright-Larin, chercheure-analyste
Culture, citoyenneté et participation

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| PRÉSENTATION DE VIVRE EN VILLE | 4 |
| LA TROUSSE D' ACTIONS VERS DES COLLECTIVITÉS VIABLES® | 5 |
| VIVRE EN VILLE DANS L' ACTION | 6 |
| SOMMAIRE | 8 |
| LE PROJET DE LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC | 9 |
| POURQUOI VIVRE EN VILLE RELIE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ? | 10 |
| APPRÉCIATION GÉNÉRALE | 13 |
| DÉFINITION DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 13 |
| CARACTÈRE NOVATEUR ET BÉNÉFICE DU DOUTE DANS L' APPLICATION..... | 14 |
| LES PRINCIPES..... | 15 |
| <i>LE PRINCIPE FONDATEUR : LA COHÉRENCE ET LA VISION À LONG TERME</i> | 15 |
| <i>LE PRINCIPE D' INTÉGRATION</i> | 17 |
| <i>INQUIÉTUDES FACE À LA PRIVATISATION</i> | 17 |
| IMPLICATION DU MONDE MUNICIPAL | 18 |
| LES MESURES D'APPLICATION DE LA LOI | 20 |
| MISE EN PLACE D'UNE AUTORITÉ LÉGITIME ET POUVOIR DE LEADERSHIP..... | 20 |
| LA REDDITION DE COMPTES..... | 21 |
| MISE EN PLACE DU FONDS VERT | 21 |
| LA DÉMARCHE ET LES ACTIONS SUBSÉQUENTES | 22 |
| ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE..... | 23 |
| LES MESURES DE SUIVI | 24 |
| ÉLABORER UNE GRILLE DÉCISIONNELLE POUR ÉVITER LES INCOHÉRENCES ET LES CONTRADICTIONS | 24 |
| PLANIFICATION INTÉGRÉE DES TRANSPORTS..... | 24 |
| CONSOMMATEURS RESPONSABLES ET COMMERCE ÉQUITABLE | 25 |
| ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | 25 |
| INNOVATION ET ENTREPRISE | 25 |
| UN PROJET DE LOI PORTEUR D'AVENIR! | 27 |
| L'ENGAGEMENT DE VIVRE EN VILLE | 27 |

Présentation de Vivre en Ville

Vivre en Ville, le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable, œuvre principalement à la sensibilisation des intervenants québécois afin de favoriser l'application des principes du développement durable dans la planification et l'aménagement du territoire. Par des recherches, des outils de formation et des événements, l'équipe de Vivre en Ville stimule l'innovation et participe à l'émergence d'une vision nouvelle du développement des agglomérations québécoises centrée sur les collectivités viables.

Organisme national d'intérêt public fondé en 1994, Vivre en Ville a pour mission l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux de vie par la recherche d'un aménagement du territoire optimal, contribuant au bien-être physique et psychologique des citoyen(ne)s. Ainsi, Vivre en Ville travaille principalement à la mise en œuvre du développement durable des agglomérations par l'intégration des réseaux et modes de transport en commun et alternatifs, l'efficacité énergétique, la mixité des personnes, la création de milieux de vie diversifiés et de qualité, la protection et la revitalisation du patrimoine bâti et naturel, l'accroissement de la présence des végétaux et des espaces verts en milieu urbain, etc.

Vivre en Ville compte près de 350 membres corporatifs et individuels provenant de divers horizons (santé, environnement, transport, éducation, municipal, etc.) et des différentes régions du Québec et de quelques pays étrangers. En plus de ses membres, Vivre en Ville obtient le support de divers partenaires financiers pour participer à la mise en œuvre du développement durable des collectivités.

Vivre en Ville a à son actif l'organisation de trois importants congrès. Le Colloque international Vers des collectivités viables, qui s'est tenu en novembre 1999, a réuni près de sept cent personnes. Soixante-cinq conférenciers de plusieurs pays sont venus y présenter de nombreux exemples novateurs en matière de développement urbain durable. Les actes de ce colloque ont donné lieu à la publication de l'ouvrage Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle (Vivre en Ville, 2001, Les éditions du Septentrion, 383 p.). Deux forums régionaux portant sur le même thème ont suivi ce colloque, l'un tenu à Québec également en novembre 1999, et l'autre, nommé Des villes habitables pour tous, tenu à Montréal en mai 2000. Ces trois événements ont contribué à éveiller la conscience des

intervenants municipaux et à stimuler la communauté sur la nécessité de revoir nos modes de transport et nos pratiques de planification et d'aménagement du territoire et des agglomérations.

Vivre en Ville est également l'éditeur d'ouvrages éducatifs sur les collectivités viables et c'est à ce titre que durant plus de quatre ans, l'équipe de recherche a élaboré la Trousse d'actions Vers des collectivités viables[®] faisant état des meilleures pratiques à travers le monde et se composant d'un guide, de deux documentaires et d'un cédérom. Cet outil est destiné aux décideurs, professionnels, étudiants et citoyen(ne)s.

La Trousse d'actions Vers des collectivités viables[®]

Afin de maintenir à l'ordre du jour l'importance de l'intégration des principes de développement durable à la prise de décision et à la planification de nos agglomérations et également afin de soutenir l'action des intervenants, Vivre en Ville réalise différents outils de sensibilisation et de formation. La Trousse éducative s'inscrit dans cette voie et permettra la mise en œuvre de projets concrets de collectivités viables à différentes échelles du territoire québécois.

La trousse présente des actions concrètes adaptées au contexte québécois et démontre les bénéfices sociaux et environnementaux de mettre en œuvre ses actions de manières intégrés. Les bénéfices économiques cumulatifs à moyens et long terme y sont aussi mesurés et décrits.

La Trousse d'actions Vers des Collectivités viables[®] de Vivre en Ville est une boîte à outils novatrice et unique pour accroître la qualité de vie et mettre en œuvre le développement durable à l'échelle des quartiers, des villes et des régions du Québec

Fruit de plus de quatre années de recherches de l'équipe de Vivre en Ville et de plusieurs missions intensives à l'étranger (tant en Europe qu'en Amérique du Nord), la Trousse d'actions Vers des collectivités viables[®] se veut un outil idéal pour se familiariser avec le concept de collectivité viable dans la planification et l'aménagement du territoire et des milieux de vie.

La Trousse présente des approches et des cas relatifs à des thèmes variés comme la planification stratégique, l'aménagement urbain, les transports et la mobilité, l'équité sociale et la démocratie locale, la protection de l'environnement et la préservation des ressources, le développement des collectivités rurales, le rôle des gouvernements centraux, etc.

La Trousse offre trois outils complémentaires :

- un guide exhaustif de près de 700 pages abondamment illustré et muni d'index pour en faciliter la consultation;
- un cédérom exploratoire et interactif
- des vidéos documentaires d'une durée totale de près de 2 heures qui présentent les cas exemplaires en Amérique et en Europe.

Cet ouvrage unique traite sous différents angles plus de 200 initiatives d'ici et de partout à travers le monde pour établir les démarches, les obstacles et les retombées véhiculés par l'application du développement durable dans l'aménagement du territoire. Elle propose les meilleures solutions et innovations en réponse aux diverses préoccupations et problèmes environnementaux, sociaux et économiques touchant les agglomérations de toutes tailles. Les solutions proposées par ces exemples sont non seulement avantageuses sur le plan de l'environnement et des changements climatiques mais également sur le plan socio-économique. Elles s'inscrivent dans une perspective d'optimisation des investissements publics et privés, rendant ainsi l'outil attrayant pour les décideurs et les praticiens.



Vivre en Ville dans l'action



Vélo-Ville

Vélo-Ville a comme objectif de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport. Il vise l'implantation de vélos en libre-service auprès des employeurs et des institutions scolaires. Ces derniers se procurent ainsi des vélos et les prêtent gratuitement à leur personnel.

Pour la seconde année du projet, 31 vélos standards et 7 vélos à assistance électrique étaient disponibles dans huit sites d'emprunt répartis entre cinq partenaires : ministère des Transports du Québec (2 sites), Réseau de transport de la Capitale, Ville de Québec (3 sites), le Service des Résidences de l'Université Laval et le Centre de l'Environnement. Il s'agit d'une initiative de Vivre en Ville, en partenariat avec Le Vélo Vert et Easy Go et les organismes mentionnés précédemment.

Entre le 2 juin et le 18 novembre 2005, nous avons effectué plus de 2800 prêts, dont 30% étaient pour le travail.

Depuis cinq ans, Vivre en Ville coordonne aussi un **service en efficacité énergétique** destiné à aider les personnes à faible revenus à réduire leur consommation énergétique et améliorer leur confort. Le service est offert dans la grande région de Québec et l'agglomération de Lévis. Par le biais de visites à domicile, un conseiller et un technicien spécialisés en efficacité énergétique diffusent des conseils personnalisés et réalisent des améliorations techniques en lien avec la réduction de la consommation énergétique des électroménagers et des systèmes de chauffage, l'étanchéité des ouvertures, la réduction de la consommation d'eau chaude, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et la sensibilisation aux conditions de confort dans les logements.

Après la réalisation de plus de 3 500 visites, le projet apporte en moyenne 5 % d'économie d'énergie par ménage et rencontre toujours un fort succès auprès de la population puisqu'il est le seul service gratuit offert en efficacité énergétique au Québec.

Vivre en Ville réalise, chaque été, **des visites de sensibilisation sur l'herbicyclage** durant l'été sur le territoire de la Ville de Québec. Ces visites visent à mieux renseigner les résidents sur les pratiques associées à l'entretien écologique des jardins et des pelouses. Ainsi le projet d'herbicyclage vise à améliorer la qualité de l'environnement urbain et réduire la gestion des matières résiduelles. Ce projet permet entre autres, à la Ville de Québec de mieux connaître les habitudes et les besoins des résidents pour améliorer et optimiser le service de collecte des résidus verts.

Via le Programme de végétalisation de bâtiments, Vivre en Ville a réalisé dans un premier temps **deux toitures végétales et un mur végétal** pour démontrer la faisabilité de ces deux techniques dans un contexte climatique rigoureux. Les deux objectifs spécifiques du Programme sont de mesurer l'impact positif des toitures et des murs végétaux d'une part, sur la rétention des eaux de pluie pour éviter leur écoulement dans les canalisations municipales et d'autre part, sur la climatisation des bâtiments en été. Ainsi, concrètement ces deux techniques complémentaires présentent des avantages à être appliquées plus largement au Québec entre autres, pour réduire les coûts de traitement des eaux de pluie et de consommation énergétique associée à la climatisation mécanique. En utilisant les résultats de son projet de démonstration, Vivre en Ville prépare pour 2005 un programme de promotion des toitures végétales au Québec.

Sommaire

En tant que promoteur du développement durable depuis plus de dix ans déjà, Vivre en Ville répond avec enthousiasme au projet de développement durable du gouvernement du Québec. La collectivité québécoise doit changer dès maintenant ses façons de vivre, de produire et de consommer afin de préserver et d'augmenter nos richesses, notre patrimoine naturel et culturel et pour continuer à se développer de manière équitable et durable. Les principes de la Déclaration de Rio de Janeiro constituent un guide pour toutes les collectivités du monde et devraient donc servir de guide pour la refonte des lois et des programmes québécois afin d'en améliorer la cohérence et la capacité à créer des bénéfices tant économiques que sociaux et environnementaux.

Vivre en Ville est convaincu que le développement durable passe par un leadership engagé de la part du gouvernement, par un souci de cohérence et d'intégration et par un solide financement permettant l'atteinte d'objectifs stratégiques et efficaces. Le développement durable au Québec est l'affaire de tous et touche en profondeur à tous les aspects de la société et du territoire ainsi qu'aux relations qu'elle entretient avec les autres nations.

Notre vision du développement durable se concrétise dans une liste de piste d'actions en aménagement du territoire et en organisation sociale tel que pouvant être consulté dans un document très complet produit par Vivre en Ville, intitulé *Trousse d'actions Vers des collectivités viables*[©]. Cette trousse, destinée aux intervenants québécois de développement durable est déposée en annexe de ce mémoire en gage de l'engagement ferme de Vivre en Ville de travailler sans relâche et conjointement avec le gouvernement du Québec pour viser l'application optimale de la Loi sur le développement durable et ses outils afférents.

Le projet de loi sur le développement durable du Québec

D'entrée de jeu, Vivre en Ville réitère l'importance de la démarche en cours et maintient son adhésion au processus entourant la mise en œuvre du projet de loi sur le développement durable du Québec. Nous considérons qu'il s'agit-là d'une percée déterminante qui nous permettra de prendre les devants en matière d'intégration du développement durable dans la gestion de l'État. Nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement, puisqu'il s'agit d'un projet auquel doit participer la société, tout en félicitant également le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'accomplissement de cette étape marquante du processus.

À cette loi qui entrera éventuellement en vigueur, il restera bien évidemment le test de son application dans la gestion quotidienne et les décisions importantes du Gouvernement. La rigueur et le cohérence des actions entreprises par le gouvernement du Québec devront respecter les principes et le sens de cette loi : voilà pour nous le véritable défi!

Nous serons également vigilants quant aux différents outils d'application qui accompagnent cette loi. Nous saluons l'adoption de la stratégie et des plans associés pour chaque ministère concerné. Il va de soi que Vivre en Ville reconnaît l'importance d'un suivi récurrent de la loi et des outils d'applications. La rétroaction constitue un fondement dans l'application des principes du développement durable. Puisque ce concept implique des objectifs et une vision à long terme du développement, il est essentiel de faire un suivi des actions entreprises pour s'assurer de rencontrer les objectifs fixés au départ. Ce faisant, on est en mesure de corriger le tir et d'adapter la stratégie en conséquence. En cela nous sommes satisfaits du projet de loi.

Pourquoi Vivre en Ville relie le développement durable du Québec à l'aménagement du territoire ?

Vivre en Ville a pour mission l'amélioration de la qualité de l'environnement et des milieux de vie par la recherche d'un aménagement du territoire optimal, contribuant au bien-être physique et psychologique de la population. Dans ce contexte et de façon non limitative, Vivre en Ville oriente principalement ses actions dans le but d'atteindre un développement durable de la collectivité québécoise. Notre contexte de travail nous demande constamment de tenter d'appliquer le développement durable de manière concrète, en l'occurrence à la planification et l'aménagement du territoire. Comme nous sommes engagés à susciter l'innovation, sensibiliser et inciter à la mise en œuvre de collectivités viables sur le territoire québécois, Vivre en Ville profite de toutes les tribunes pour faire connaître son opinion quant à la gestion sensée du territoire, aux notions de prévention, de qualité de vie, etc. **C'est donc la mission même de Vivre en Ville de tout tenter pour mettre en œuvre le développement durable au Québec.**

L'aménagement du territoire et le développement urbain dictent et encadrent l'ensemble des activités humaines et représentent donc un domaine privilégié d'application du développement durable. De plus, ils représentent un levier intéressant pour optimiser les investissements publics et privés, réduire le gaspillage du territoire et la surconsommation des ressources (eau, sol, énergie, etc...). La dépendance à la voiture, par exemple, est conditionnée par le modèle d'aménagement monofonctionnel s'appuyant principalement sur le réseau routier majeur. L'étalement tentaculaire de la ville entraîne malheureusement une réduction des espaces naturels et cultivables, notamment les berges des plans d'eau, les zones humides et les zones boisées. Cela amoindrit la qualité des paysages et altère les écosystèmes. En plus du gaspillage d'espace, ce type de développement, souvent qualifié de « Dumb Growth » implique presque exclusivement l'utilisation de la voiture pour tous les déplacements dans nos municipalités; résidence-travail, consommation-résidence, etc.. Or, on le sait, les transports sont responsables pour près de 40% de nos émissions de gaz à effet de serre. Notre modèle actuel d'aménagement du territoire génère donc de nombreuses répercussions négatives notamment en termes de qualité de l'air, de gestion des eaux, d'espaces naturels et agricoles. Il est donc de première importance d'équilibrer notre mode de consommation pour réduire l'empreinte écologique des villes et villages du Québec.

En effet, les façons d'aménager et d'habiter le territoire et nos villes et de s'y déplacer, engendrent diverses conséquences et situations liées à l'environnement, aux questions sociales et économiques ou aux trois à la fois. On considère actuellement que l'ensemble des collectivités consomment des ressources naturelles à une vitesse qui dépasse leur capacité de régénération. Cette surconsommation est aggravée par la réduction des capacités productives des milieux naturels, qui sont dégradés par les rejets et les pollutions des collectivités.

Les impacts des activités humaines se font sentir :

- localement - pressions sur l'environnement, les espaces naturels et la santé;
- à l'échelle planétaire - changements climatiques, empreinte écologique.

En ce début du 21^e siècle, pour la première fois de l'humanité, le nombre de personnes vivant dans les milieux urbains est égal ou supérieur à celui des personnes vivant dans les milieux ruraux; et cette proportion ira en constante augmentation. Comme le monde entier s'urbanise de plus en plus, la question du développement durable des établissements humains. **Conséquemment, le concept de « collectivités viables » prend donc de plus en plus d'importance pour le développement durable global de la planète et de la province de Québec.**

Dans la Trousse d'actions Vers des collectivités viables[©], Vivre en ville définit le concept de «collectivité viable» concept de la manière suivante : **«Une collectivité viable est une collectivité qui tente activement d'intégrer, et ce de manière sincère et formelle, les valeurs et les principes du développement durable dans tous ses processus touchant la prise de décision, sa gestion et son fonctionnement ainsi que dans ses outils de planification et ses actions de développement.»** Les caractéristiques générales permettant de réaliser une collectivité québécoise durable sont les suivantes :

- La collectivité viable voit à l'utilisation judicieuse de l'espace et au contrôle de son développement territorial de façon cohérente, intégrante et avec une perspective à long terme.
- Ses unités composantes forment des milieux de vie complets permettant aux habitants et usagers d'adopter des modes de vie durables. L'équité spatiale est présente à toutes les échelles de territoire et de gouvernement.
- Sa stratégie de transport met l'accent sur la minimisation des besoins pour les déplacements motorisés en favorisant l'accessibilité, par la mixité et la compacité des milieux de vie et à des modes de transports collectifs et alternatifs.
- Une collectivité viable prend soin d'analyser sensiblement les catégories démographiques qui composent son territoire afin de

répondre efficacement à leurs besoins physiques, culturels et psychologiques particuliers.

- La collectivité voit à réduire sa consommation de ressources non-renouvelables et évite la destruction des écosystèmes et du patrimoine naturel. Elle réduit son empreinte écologique par la recherche d'un métabolisme circulaire.
- Elle vise l'optimisation de ses investissements en cohérence avec sa stratégie globale d'aménagement et de développement à long terme. Elle évite d'entreprendre des actions contradictoires et elle évalue la portée cumulative de l'ensemble de ses actions et de leurs impacts à long terme.
- S'appuie sur l'éducation et la participation du public dans les processus d'élaboration des visions, des plans de développement et de stratégies de mise en oeuvre comme assurance de pérennité et d'atteinte des buts fixés.
- Les processus mis en place dans la collectivité assurent un monitoring constant de l'évolution de la situation, des actions réalisées et de l'atteinte des objectifs.

Le Québec a beaucoup de potentiel pour mettre en oeuvre le concept de collectivités viables. Le territoire québécois est non seulement le réservoir de notre richesse collective mais aussi une réserve mondiale unique de ressources naturelles. Ce territoire subit une forte pression à différents niveaux afin d'alimenter le commerce et le fonctionnement des villes et des villages. Les impacts sur les écosystèmes du Québec sont nombreux et préoccupants mais ils sont aussi cumulatifs. L'environnement et la qualité de vie des milieux urbains du Québec sont tout autant tributaires des pressions soutenues exercées par la dispersion urbaine. Nos collectivités, quartiers, villes ou villages sont le lieu et le support d'innovations économiques, de nombreux réseaux sociaux, de pôles de création et d'échange culturel, mais également le siège d'exclusion et de ségrégation à l'origine de disparités et d'inégalités sociales, économiques et spatiales. Différentes menaces pèsent alors sur la vitalité des collectivités, tels que la dévalorisation et la marginalisation des espaces résultant de déséquilibres entre centre et périphérie et l'exercice de pressions trop importantes sur l'ensemble des ressources naturelles et les espaces agricoles.

C'est pourquoi nous croyons que le développement durable du Québec dépend de l'aménagement du territoire et que nous gardons en tête, tout au long de ce mémoire, le modèle de collectivité viable pour appuyer nos commentaires et nos recommandations.

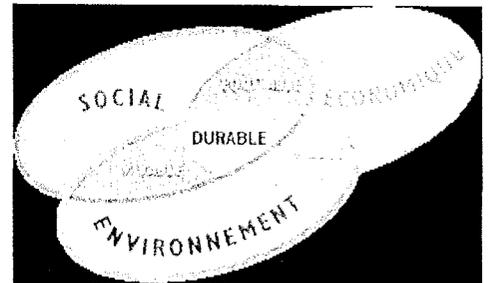
Évidemment, la position de Vivre en Ville à l'égard du développement durable de nos municipalités prends davantage d'ampleur dans le contexte d'un projet de loi. Nous aborderons cette question plus en détail dans une section ultérieure.

Appréciation générale

Définition du concept de développement durable

Vivre en Ville adhère à la définition du développement durable libellée à l'article 2 du projet de loi. Pour nous, sans retirer l'importance des débats qui pourraient entourer cette étape du processus, la définition et ses implication éventuelles, ce sont les gestes du gouvernement et de ses ministères, qui rendront compte de la réelle application des principes du développement durable. Nous souhaitons cependant exprimer une mise en garde sur la formulation des principes qui ne reflète pas le caractère multisectoriel du développement durable.

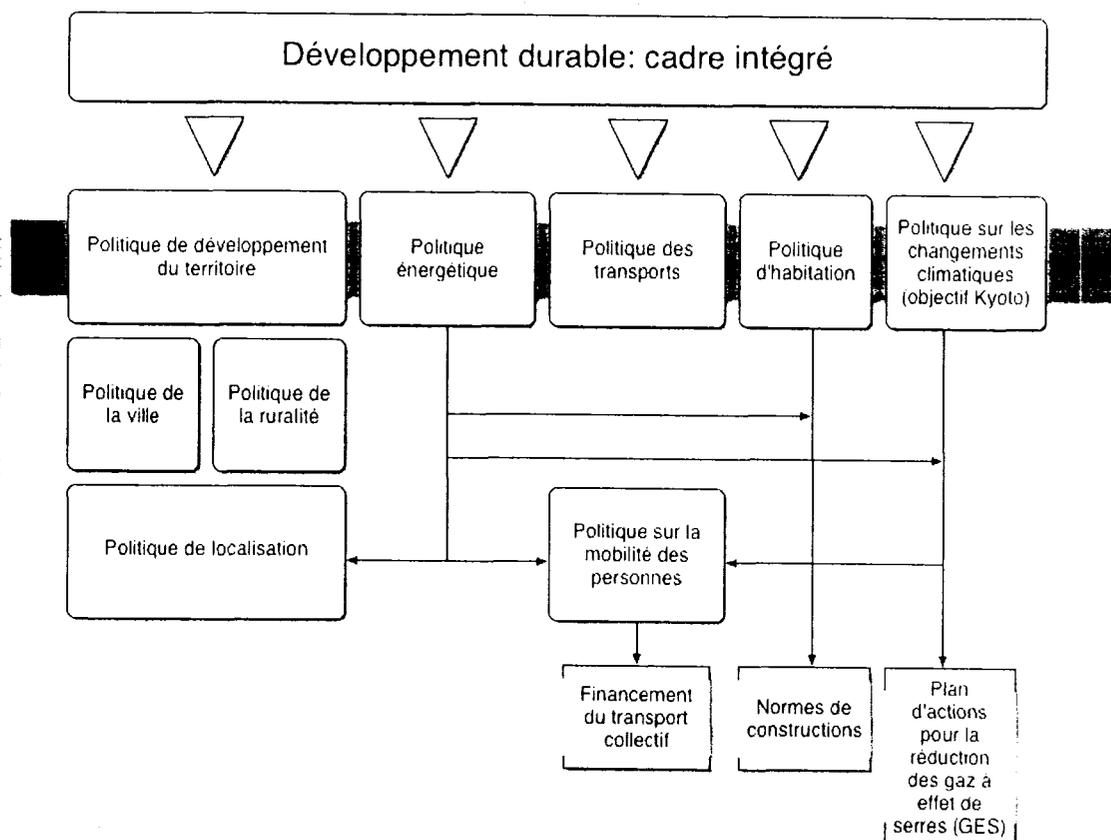
La définition du développement durable semble claire et précise en soulignant que le développement durable est à l'intersection des trois sphères; celle du respect des écosystèmes et des ressources, du respect des besoins sociaux et des besoins économiques. Les sphères de l'environnement, de la société et de l'économie sont interreliées et indissociables; toutefois, il est primordial de préciser la difficulté de trouver un équilibre entre ces trois éléments dans la pratique et la réalisation d'un quelconque projet.



Cette difficulté semble mise en lumière dans les exemples d'actions en développement durable présentées dans le document de consultation du ministère déposé au printemps 2005. Ces exemples restent, à tort, axées principalement sur le milieu environnemental avec des acteurs environnementaux. À titre d'exemple, concernant de la population dans son milieu, il est mentionné que la création des éco-quartiers permet la prise en charge d'un milieu par ses habitants; toutefois, le développement durable concerne tout autant des intervenants du milieu comme les conseils de quartier et les comités de citoyens.

Caractère novateur et bénéfique du doute dans l'application

Le développement durable doit s'interpréter, dans la gestion d'un État, comme une stratégie pour encadrer l'ensemble des activités (projets, politiques, etc.)



À cet égard, il faut tout de même reconnaître que l'actuel projet de loi est primordial et novateur. Effectivement, il faut saluer ce geste, car légiférer pour encadrer la mise en œuvre du développement durable demande un certain courage. Très peu de pays ont osé adopter une loi pour restreindre leur action de développement, plusieurs préférant s'en tenir à un livre blanc, à une politique et/ou une stratégie.

Cependant, nous demeurons perplexes quant à sa mise en œuvre. Actuellement, force est d'admettre que plusieurs projets élaborés et annoncés par le gouvernement du Québec ne rencontrent pas les éléments de contenu du projet de loi soumis en Commission. Certains diront qu'il s'agit encore d'un projet de loi. Sauf qu'il est **essentiel d'en appliquer l'esprit bien avant son entrée en vigueur**. Il importe de viser a priori la cohérence dans l'élaboration des projets

gouvernementaux pouvant avoir une incidence avec le présent projet de loi. Sinon, pourquoi s'engager dans un tel processus et s'y activer depuis plus d'un an?

Les principes

De manière générale, Vivre en Ville souscrit aux principes énoncés dans le projet de loi. L'évolution marquée entre l'avant-projet de loi et l'actuel projet constitue à notre avis une bonification. Rappelons également que ces principes devraient être pris dans leur globalité et sur un même pied d'égalité, sans aucune hiérarchisation et de manière à en faire ressortir les interrelations logiques.

Le principe fondateur : la cohérence et la vision à long terme

Pour Vivre en Ville, le développement durable implique une **vision englobante et intégrée** qui se traduit dans **la planification** et dans **l'action**. Cela se traduit principalement par la cohérence des gestes posés par l'État. Cela interpelle l'ensemble des facettes du développement durable, tant en ce qui a trait à la protection des ressources, à la saine gestion des fonds publics qu'au respect des populations actuelles et futures. Au-delà de s'inspirer des principes pour orienter l'action, Vivre en Ville est satisfait de constater qu'ils sont encore partie intégrantes du projet de loi. Nous sommes heureux de constater que les principes devront être considérés dans leur totalité par le retrait du mot « notamment » de l'avant-projet de loi. Nous espérons que cela aura pour effet d'en légitimer la portée et de ne pas en limiter l'obligation. **Il est important d'ajouter aux principes de développement durable pour le Québec un principe de cohérence qui obligerait d'harmoniser les actions dans le cadre d'une stratégie globale.**

La démarche générale qui conduira une collectivité vers un développement et un état plus viables, lui permettant d'agir concrètement en cohérence avec ses objectifs, revêt une importance capitale. Un des premiers critères pour juger de la validité d'une telle démarche concerne d'abord et avant tout son caractère global ou holistique : intègre-t-elle tous les aspects fondamentaux du développement durable applicables au développement et à l'aménagement de la collectivité ? L'application du concept de développement durable relève d'un exercice d'analyse de toutes les actions gouvernementales dans le but de vérifier la cohérence qu'elles ont entre elles. **Une fois la stratégie mieux définie et les objectifs**

principaux fixés pour chaque secteur, il faut analyser leurs actions pour s'assurer qu'elles « travaillent » toutes dans le même sens. La mise en œuvre d'actions stratégiques doit s'appuyer sur une éthique de cohérence qui s'inscrit tant dans le territoire géographique que dans la durée temporelle.

Par exemple, la construction d'une autoroute urbaine favorisant l'utilisation de l'automobile n'est pas cohérente avec l'amélioration du transport collectif, action sur laquelle tout le monde s'entend quant à sa perspective évidente de développement durable. Par contre, vouloir favoriser un aménagement du territoire plus dense avantage nettement l'utilisation de la marche, du vélo, de l'autobus, du métro et du train. Avec une plus grande cohérence et une meilleure intégration entre les différentes actions, les investissements publics porteront davantage fruits, ce qui, à long terme, correspondra à des économies substantielles. De surcroît, une plus grande cohérence assurera une **plus grande légitimité** aux actions gouvernementales.

L'approche « écosystémique » aborde de manière cohérente l'objet étudié en prenant en considération, à l'image du concept de l'écosystème naturel, tous les éléments qui le composent ou l'influencent. Elle cherche donc à expliquer sa nature et son fonctionnement en analysant et en comprenant les multiples interdépendances qui régissent les relations entre ses divers éléments. Cette approche appelle au décloisonnement des sphères de compétence, à la transversalité, à la multidisciplinarité et aux partenariats. Elle favorise la prévention des problèmes à la source en cherchant à traiter leurs causes profondes plutôt que leurs symptômes. **Son caractère global et éthique en fait un instrument de premier plan pour le développement durable** puisqu'il comprend tous les niveaux de développement – local, régional, national et international et permet une évaluation qualitative des systèmes naturel, social et économique.

Le succès du développement durable implique la fin du travail en silo et l'application d'une vision, d'une stratégie et d'actions intégrées et cohérentes qui se renforcent entre elles au lieu de s'annuler ou carrément de se nuire. La cohérence nécessite enfin des mécanismes économiques et légaux permettant d'appliquer les principes de développement durables que le Québec se sera donnés. Non seulement considérés comme une source d'inspiration, ces principes doivent être traduits en actions concrètes, et devenir les fondements d'une pratique réelle, soutenue, pratiquée et protégée par l'état.

Le principe d'intégration

La ségrégation spatiale est une situation vécue par une personne lorsque celle-ci est coupée d'accès à certains lieux ou services ou lorsque des personnes partageant la même situation sont « spatialement » regroupées. **Dans l'élaboration de collectivités viables, il faut être particulièrement attentif à introduire des critères de mobilité, d'accessibilité, de mixité et d'équité qui assurent à chacun une pleine participation à la société et un plein usage du territoire.**

Il nous est apparu étrange que l'avant-projet de loi sur le développement durable du Québec s'inspire de tous les principes de la déclaration de Rio mais ignore les groupes qui y sont mentionnés avec insistance comme étant les acteurs incontournables d'un développement équitable et pacifique. Pourquoi ne pas mentionner clairement l'obligation de lutter contre la pauvreté, le rôle particulier à accorder aux femmes, aux jeunes et aux autochtones, l'évitement du transfert des activités polluantes et l'élimination des modes de production et de consommation non viables?

À cet égard, nous pouvons reconnaître que le nouveau libellé prévu au 2^o alinéa de l'article 6 du projet de loi est satisfaisant, quoique très bref. Il intègre désormais la notion de « solidarité sociale » et nous en sommes heureux.

Un plan de développement durable pour le Québec devrait démontrer un souci d'équité géographique entre les régions et les collectivités. La Déclaration de Rio (1992) affirme justement à ce propos, dans son deuxième principe, que : « Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale. » **Nous sommes heureux de constater que le projet de loi prends en considération nos préoccupations à l'égard des communautés autochtones du Québec.**

Inquiétudes face à la privatisation

Malgré le retrait du concept d'utilisateur-payeur dans le libellé des principes du projet de loi, Vivre en Ville souhaite réitérer ses craintes à l'égard d'un éventuel glissement dans l'application. En ce qui concerne le principe du pollueur-payeur, il faudra être vigilant pour ne pas retrouver la notion d'utilisateur-payeur. De fait, on pourrait entraîner

des impacts par une pareille mesure sur la consommation de biens de première nécessité par les individus, particulièrement l'eau potable. Ce concept peut être utile pour éviter la surconsommation, par exemple par les industries. Cependant, fixer le seuil à partir duquel il y a surconsommation peut être difficile. Pour nous, cela peut ouvrir également la porte à la privatisation de la consommation de l'eau et des infrastructures (installation de compteurs, PPP pour améliorer les réseaux, etc). En lien avec ce principe, il vaudrait mieux remettre le péage sur les autoroutes et les ponts urbains au Québec (les autos et les camions polluent) et rendre les transports collectifs plus abordables ou carrément gratuits qu'envisager ultimement la tarification de l'eau. Il serait même préférable d'imposer des redevances aux exploitants de l'eau naturelle au lieu d'envisager une quelconque tarification de l'eau potable aux familles québécoises.

Pour le principe de **pollueur-payeur**, le même argumentaire s'applique. De plus, ce principe peut se transformer en **droit de polluer** pour les individus et les entreprises qui ont les moyens de polluer. Même si des amendes sont données à des grands pollueurs et financent des projets environnementaux, il n'en demeure pas moins que le mal sera fait. Il s'agit donc d'un principe dont l'application peut s'avérer problématique, mais qui peut être intéressant à utiliser s'il est bien appliqué. Nous sommes persuadé que le Ministre saura être vigilant à cet égard

Implication du monde municipal

Les localités sont souvent le palier politique de proximité avec le territoire et la population et, par conséquent, sont souvent à même d'identifier et de mettre en branle les actions concrètes visant à rendre leur développement plus durable. Les villes sont responsables de leurs rejets, de leurs modes de transport, de production et de consommation. Or, si elles ont de grandes responsabilités, devant leurs habitants et devant le sort de la planète, elles n'ont pas nécessairement les compétences légales ou les moyens financiers pour intervenir. Il est donc important que les paliers supérieurs de gouvernements s'assurent qu'elles ont les moyens d'agir économiquement et politiquement en décentralisant les pouvoirs à l'échelle locale tout en continuant d'assurer l'équilibre et l'équité à plus grande échelle.

Vivre en Ville est préoccupé par la façon d'impliquer le monde municipal dans la mise en œuvre du développement durable. Nous considérons que le projet de loi et son application constituent une opportunité à saisir pour sensibiliser, inciter et aussi insister sur la

nécessité que les organisations municipales intègrent le développement durable à leurs pratiques.

L'article 4 du projet de loi le permet, mais il faut s'assurer que les orientations et les objectifs à leurs égard seront clairs et respectés. De fait, quelle valeur légale sera accordée aux objectifs de la stratégie? Celle-ci devient-elle accessoire de la loi et incidemment applicable aux ministères et organismes concernés? Ce serait l'idéal afin de mettre en place un meilleur encadrement du développement des villes et de leur territoire. C'est évidemment l'intérêt premier de Vivre en Ville; soit de favoriser l'intégration des principes du développement durable dans la planification et l'aménagement du territoire de nos milieux de vie.

À notre avis, l'adoption de cette loi pourrait permettre d'appliquer la notion de conformité, déjà utilisée dans le contexte des outils de planification du territoire sous l'égide de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il faut définir une valeur légale aux orientations gouvernementales émises à l'intention des municipalités au regard de leurs outils de planification régional et local. De même, ces orientations intégreraient plusieurs aspects relatifs à la stratégie de développement durable et ses objectifs. Un tel résultat pourrait aussi être obtenu en matière d'aménagement durable du territoire par l'entremise des avis ministériels émis par le gouvernement du Québec au regard des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme.

Une telle mesure permettrait d'assurer l'intégration du développement durable dans les divers aspects relatifs au monde municipal; habitation, espaces verts, transports, etc. Dans la visée idéale des collectivités viables, les localités devraient être en mesure d'agir de manière responsable dans les domaines principaux suivants :

- démocratie locale et implication des citoyens;
- utilisation durable des sols;
- limitation de l'étalement urbain;
- structuration des transports;
- prévention des catastrophes;
- organisation de l'espace public;
- utilisation durable de l'énergie;
- gestion des déchets;
- offre de logement social;
- décontamination des sites;
- lutte à la ségrégation;
- création d'emplois durables;
- commerce et tourisme équitable;
- protection du patrimoine et des paysages;
- promotion de la culture locale;
- revitalisation des zones en friche;
- planification stratégique;

Au-delà de l'encadrement légal, il serait pertinent d'inciter les municipalités à intégrer les principes de développement durable par l'entremise de critères conditionnant l'octroi de subventions du gouvernement (écoconditionnalité).

Il va sans dire que nous souhaitons que le gouvernement détermine rapidement après la sanction de la loi sur le développement durable, son application intégrale à l'Administration et aux organismes visés aux alinéas 1 et 2 de l'article 4.

Les mesures d'application de la loi

Mise en place d'une autorité légitime et pouvoir de leadership

La responsabilité de la mise en place d'une loi sur le développement durable doit relever du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) mais il est de son devoir de reconnaître et de faire reconnaître le caractère intersectoriel du développement durable au sein de son équipe gouvernementale.

Par ailleurs, la coopération interministérielle doit être encouragée, encadrée et soutenue par une instance supérieure au conseil des ministres, idéalement issue du cabinet du Premier ministre ou du ministère du Conseil exécutif. Cette instance doit bénéficier d'une position stratégique au sein de l'administration publique québécoise afin de :

- donner plus de poids et de visibilité aux principes du développement durable et à son ministère porteur (MDDEP);
- devenir un intervenant incontournable pour chaque ministère ;

Sans précédent au Canada, cette organisation permettrait d'offrir un exemple pour les provinces du Canada souhaitant mettre en place une politique similaire. Le Québec ferait ainsi figure de proue dans ses efforts pour assurer l'application des principes du développement durable.

Interpeller la participation de tous

Une politique sur le développement durable aura davantage d'impacts si elle est comprise, appuyée et appliquée par un large éventail d'intervenants québécois. Sa mise en œuvre et son contenu doivent interpeller la participation de chaque québécois.

En ce sens, nous sommes satisfaits des éléments de consultations prévus pour les outils d'application de la loi (stratégie, indicateurs, etc.)

La reddition de comptes

Dans sa forme actuelle, le cadre législatif nous paraît idéal pour assurer la reddition de comptes des instances concernées par l'application et le suivi de la stratégie. Le point tournant réside dans le contenu de la stratégie de développement durable. Si nous nous fixons des cibles trop peu élevées, il est clair que malgré l'encadrement prévu et tout le bienfondé du principe de cohérence, il est à parier que les objectifs des instances seront dilués et moins exceptionnels. Du coup, la reddition de comptes ne sera qu'une simple formalité.

Mise en place du fonds vert

La création d'un Fonds vert nous semble une façon intéressante de favoriser la mise en œuvre du développement durable. Rares seront les intervenants qui seraient contre la création d'un tel fonds.

On doit s'assurer que la totalité des sommes investies dans le Fonds vert serve exclusivement à des projets de développement durable. Malgré la modification au projet de loi, nous réitérons qu'il est essentiel que les sommes recueillies au fonds ne puissent en aucun cas être retournées au fonds consolidé du gouvernement tel que stipulé dans l'avant-projet de loi. Nous sommes satisfaits de cette modification mais nous souhaitons une vigilance accrue à cet effet.

D'autre part, la stabilité de son financement est une condition essentielle de réussite. De fait, la mise en œuvre de la stratégie de développement durable nécessitera des moyens financiers importants qui devront être disponibles dès l'adoption de la loi constituant le fonds vert. De même, le financement du Fonds ne doit en aucun cas être affecté par un changement de ministre ou de gouvernement.

Par ailleurs, nous sommes conscients que les seules amendes ne constituent pas une source de financement stable. Elles sont certes nécessaires mais dans ce cas, les modes de coercition pour l'application des diverses réglementations devront être crédibles. De plus, nous sommes d'avis qu'un fonds financé directement par des sources de revenus spécifiquement créés dans cette perspective (par exemple, une taxe verte sur certains produits ou activités, des redevances sur l'eau, etc.) jouira d'une plus grande légitimité et crédibilité auprès de la population. À cet égard, le citoyen doit avoir la certitude que l'argent de ces taxes ne servira qu'à la protection de l'environnement et à la mise en œuvre du développement durable. D'où l'importance que les sommes amassées dans le Fonds vert ne soient pas retournées au Fonds consolidé.

Enfin, la mise en œuvre du développement durable passe inévitablement par l'interaction avec les groupes environnementaux et/ou communautaires. À cet égard, nous croyons qu'outre les projets concrets de mise en œuvre du développement durable, une partie des fonds du Fonds vert doit être dédiée spécifiquement à soutenir le fonctionnement des groupes. Un financement de base stable constitue une source de vie et de sécurité pour ces organismes qui pourront alors concentrer leurs efforts sur leur mission et non sur la recherche constante de financement ponctuel.

Un tel financement des groupes actifs et partenaires du développement durable est d'autant plus urgent que depuis maintenant deux ans, la plupart des enveloppes de subvention pour les projets spécifiques, tout comme le financement récurrent, sont inexistantes. Les groupes parviennent à poursuivre leur mission tant bien que mal. Cependant, **Vivre en Ville considère qu'il est essentiel de prévoir une mesure transitoire de financement en raison des délais de mise en œuvre du fonds vert** qui risque de repousser encore d'une année le soutien aux projets et aux groupes.

Enfin, nous ne pouvons non plus passer sous silence l'excellente contribution apportée par le Fonds d'action québécois en développement durable (FAQDD) au cours des dernières années. Le FAQDD a joué un rôle de premier plan dans l'avancement de projets diversifiés en matière de développement durable en soutenant les actions de plusieurs intervenants au Québec. Dans le processus de création du fonds vert, Vivre en Ville considère évidemment que le gouvernement devra consolider le financement du FAQDD en lien avec la stratégie de développement durable. Des pistes de partenariat devraient même être explorées pour maximiser les retombées en termes de développement durable des divers fonds existants qui seront complémentaires avec le fonds vert tels que le Fonds d'investissement en développement durable (FIDD), le Fonds en efficacité énergétique, les Fonds verts de la Fédération canadienne des municipalités et les divers fonds d'infrastructures.

La démarche et les actions subséquentes

La démarche de consultation du gouvernement québécois sur le Plan de développement durable du Québec, son avant-projet de loi et l'actuel projet de loi nous a paru excellente. Nous considérons, plus que jamais, que le moment est propice et que le terrain est fertile pour la mobilisation des acteurs québécois et pour l'amorce de réflexions en profondeur, de changements positifs et d'initiatives ambitieuses et novatrices menées à plusieurs échelles.

Le mythe veut qu'en impliquant la population, la planification soit erratique ou ralentie. Pour vaincre ces peurs, rappelons que les villes traditionnelles se sont développées sans l'aide des experts et que le ralentissement des processus est dû au fait que tous les acteurs apprennent ensemble à intégrer des éléments qui jusque-là ont été négligés. Les démarches de planification sont avant tout un processus d'apprentissage pour tous les participants et peuvent varier en fonction de la nature des projets collectifs. Une démarche d'implication du public demande deux actions essentielles et complémentaires :

- La première consiste à fournir aux citoyens les outils et les informations leur permettant de participer activement et efficacement à la démarche de planification
- La seconde consiste à redéfinir les rôles et responsabilités des décideurs et des experts comme étant garants de l'implication active et efficace des citoyens à la démarche de planification.

Élaboration de la stratégie

Il est toujours enrichissant de consulter la population et accueillir toutes les chances d'amélioration des principes de bases. Dans ce contexte, Vivre en Ville fonde également beaucoup d'espoir quant au contenu et surtout à la consultation publique sur **le projet de stratégie gouvernementale de développement durable**. Celle-ci devra encadrer l'intervention pour atteindre efficacement la finalité. Il n'est pas mauvais de consulter sur un projet de stratégie mais Vivre en Ville préconise une implication en amont, soit de l'ensemble des intervenants ou d'une sélection de partenaires majeurs. Non pas qu'ils auront à leur charge de préparer l'ensemble de la stratégie mais une consultation préalable permet de fixer les pistes de contenu et d'amorcer la synergie entre les divers intervenants.

Pour nous, il est incontournable de mettre en œuvre le concept de collectivités viables au Québec pour favoriser le développement rationnel du territoire. Il ne s'agit pas seulement d'une question de qualité de vie, mais c'est aussi un impératif en termes économiques et social.

Une fois le plan et la stratégie développés, il est essentiel de mettre rapidement en œuvre des actions concrètes et cohérentes dans tous les secteurs. Il est également important d'élargir rapidement l'application de la loi et des actions aux autres institutions et organismes publics, parapublics et privés. Il s'agit selon nous d'un gage du succès du Plan de développement durable. L'implication et les actions doivent se faire à tous les niveaux. **Il est primordial d'élargir rapidement l'application de la loi et des actions aux autres institutions et organismes publics, parapublics et privés.** L'éducation, l'information et la sensibilisation représentent des enjeux incontournables pour s'assurer de la compréhension, de la légitimité du

plan, de la stratégie et des actions et de l'implication continue de la population, mais aussi pour outiller les décideurs actuels et futurs, peu importe leurs horizons, de tous les avantages associés au développement durable.

Le développement durable ne s'arrête pas seulement à des enjeux écologiques. C'est pourquoi nous proposons que d'autres actions soient également considérées dans la stratégie.

Par exemple :

- Investissement responsable
- Commerce équitable et politique d'achat éthique
- Politique énergétique, de localisation des grands équipements (modèle néerlandais ABC), politique familiale universelle, etc.

Enfin, le vrai test du développement durable en sera l'application au quotidien.

Les mesures de suivi

Nous approuvons la méthode de suivi, en fonction des évaluations produites par un comité externe, en lien avec le commissaire, de mesures, pour valider l'atteinte des résultats. Pour valider l'atteinte des objectifs, il importe de se doter d'une série d'indicateurs mesurables. Cet élément est fondamental pour faire un exercice de rétroaction aux cinq ans. Grâce aux rapports faisant état des progrès effectués ou des reculs observés et en regard de la cible établie et des avancés technologiques, il sera alors possible de corriger le tir et de réviser la stratégie et les plans d'actions afin de maintenir le cap sur la finalité.

Élaborer une grille décisionnelle pour éviter les incohérences et les contradictions

Nous suggérons l'élaboration et l'application d'une **grille d'aide à la prise de décision** qui permettra d'évaluer les politiques, les règlements, les gestes et les projets de différents intervenants pour s'assurer 1) qu'ils chercheront à mettre en œuvre le développement durable, 2) qu'il y aura une intégration horizontale des actions effectuée par une structure dont ce sera la tâche (par exemple, le commissaire) et 3) que les actions entreprises seront les plus cohérentes possibles.

Planification intégrée des transports

Pour la mise en œuvre de la stratégie en lien avec les ministères concernés, Vivre en Ville considère qu'il est urgent de préconiser l'intégration de la gestion des déplacements à la planification spatiale.

Cela permet de structurer l'espace urbain et d'équilibrer les équipements et les services entre les secteurs de façon à réduire les besoins et les distances de déplacements. Il peut s'agir concrètement :

- de préconiser un développement axé sur la mise en place d'infrastructures de transport collectif et alternatif, de commerces et de services de proximité (Transit-Oriented Development) de façon à réduire la dépendance automobile;
- de favoriser un développement dense et de fonctions urbaines spécialisées à proximité des principaux axes de transport en commun (commerces, services, équipements culturels et récréatifs, etc.);

Consommateurs responsables et commerce équitable

Consommer, c'est-à-dire choisir, quand on peut, la meilleure manière de dépenser son argent, est une façon directe d'exprimer son opinion et ses préférences. Un consommateur responsable est un consommateur solidaire, qui prend en considération les impacts sociaux et environnementaux de ses choix de consommation et de comportement en général. Un consommateur responsable ne s'intéresse pas uniquement au produit fini qu'il achète mais aussi à son processus de production, de commercialisation, au traitement des employés, aux rejets environnementaux ainsi qu'à la durabilité ou au potentiel de recyclage du produit et de ses effets indirects.

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

À l'échelle du territoire, l'amélioration de l'efficacité structurelle des collectivités (régulation de l'utilisation des infrastructures et des équipements) et de l'efficacité énergétique des bâtiments permet de mieux structurer l'espace et de dynamiser les activités. Une forme urbaine et des types de bâtiments plus compacts sont source de réduction sur le plan énergétique et favorisent la mise en place d'équipements collectifs plus appropriés au contexte urbanisé. L'exploitation des sources d'énergie renouvelables est propice à une décentralisation des systèmes de production d'énergie et à l'exploitation de ressources locales, ce qui favorise une réduction de la demande sur les systèmes de production régionaux ou nationaux et une mise en place des installations selon la demande .

Innovation et entreprise

Aujourd'hui, la compétition féroce et la mondialisation des marchés mettent les entreprises en concurrence entre elles dans une véritable course contre la montre. De plus, les entreprises privées jouent un rôle si important dans la vitalité économique des collectivités que les décideurs politiques et les autorités responsables de l'aménagement du

territoire n'arrivent pas toujours à atteindre leurs objectifs de développement durable. Pourtant, les innovations technologiques peuvent servir de moteur au développement de l'économie et de l'entreprise, voire de justification à la création d'entreprises nouvelles. On peut aussi parler d'innovation durable dans le domaine des services à la population et des programmes à caractère social. Les entreprises qui négligent de participer activement au développement durable des collectivités mettent en péril à la fois l'environnement, la qualité de la vie humaine et leur propre durabilité. Le gouvernement devra prendre des mesures décisives pour aider les entreprises à adopter des comportements plus éthiques (mobilisateurs économiques, réglementation, système de certification).

Quelques exemples d'emplois viables

- Traitement des déchets et recyclage
- Technologies en efficacité énergétique
- Symbiose industrielle et commerciale
- Production d'énergies alternatives
- Agriculture urbaine et écoagriculture
- Transport public et alternatif
- Éducation au développement durable
- Commerce équitable
- Mise en valeur touristique
- Rénovation et revitalisation urbaine
- Coopératives de travail
- Rémunération de l'implication dans les projets
- Nouvelles technologies de la communication
- Arts multidisciplinaires

Un projet de loi porteur d'Avenir!

Selon nous, l'ensemble des modifications apportées au projet de loi eu égard à l'avant-projet de loi sur le développement durable sont très significatives et viennent bonifier le texte actuel soumis en Commission. Vivre en Ville ne peut que féliciter le travail accompli par le Ministre et son équipe au ministère. Une telle prise en compte des recommandations et commentaires reçus depuis le dépôt de l'avant-projet de loi constitue un avant-goût prometteur des éléments d'application prévus à la loi. Bien entendu, il restera toujours le test de la mise en œuvre et pour cela, il faut avouer que beaucoup d'intervenants, tout comme Vivre en Ville, seront vigilants.

L'engagement de Vivre en Ville

Vivre en Ville s'engage à travailler sans relâche et conjointement avec le gouvernement du Québec et les autres membres de la sociétés motivés à atteindre les objectifs de développement durable du Québec. Vivre en en Ville est et sera un partenaire de tous les instants pour la mise en œuvre de cette loi, de la stratégie associée et des objectifs qui en découleront. Depuis plus de 10 ans, nous travaillons pour la création et la mise en œuvre de projets concrets en développement durable, plus particulièrement sur les questions d'aménagement durable de nos agglomérations, de nos villes et villages, de nos milieux de vie, bref, de nos collectivités. **Notre approche, basée sur des recherches et des actions conséquentes, nous a permis de concrétiser le concept théorique du développement durable et tant la Trousse d'actions Vers des collectivités viables © (ci-jointe) que notre propre énergie et motivation est à la disposition du Gouvernement du Québec pour atteindre nos objectifs collectifs de développement durable.**